

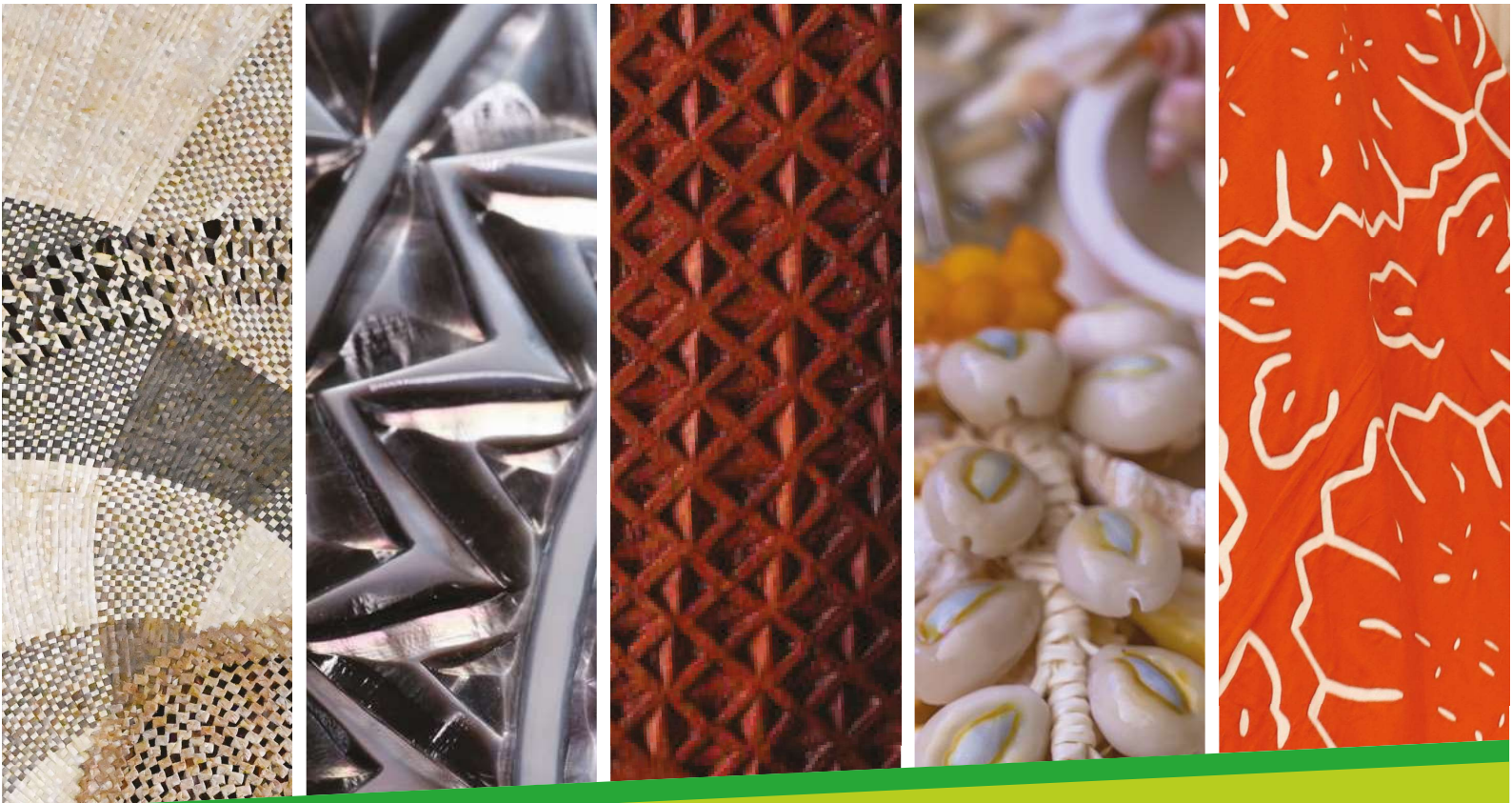


Schéma directeur de
**L'ARTISANAT
TRADITIONNEL**
PUTA ARATA'I NŌ TE RIMA'Ī PEU TUMU

« *La tradition est devant nous* »

SEPTEMBRE 2025



Ministère des Sports,
de la Jeunesse,
de la Prévention
contre la délinquance,
en charge de l'Artisanat



SERVICE DE
L'ARTISANAT
TRADITIONNEL
TE PŪ 'OHIPIA RIMA'Ī

Une **vision collective** pour faire vivre notre **héritage**

L'artisanat traditionnel est un pilier essentiel de notre culture, un héritage vivant qui relie nos générations. Préserver ce savoir-faire, le transmettre et lui donner les moyens de se développer, tel est l'esprit dans lequel s'inscrit ce Schéma directeur. Fruit d'un long travail collectif, il s'appuie sur les contributions des artisans eux-mêmes et trace une vision partagée pour l'avenir de ce secteur.

Ainsi, 30 % du secteur – soit plus de 600 artisans traditionnels – ont été rencontrés en réunion collective ou en format individuel entre fin 2024 et début 2025.

Les cinq archipels polynésiens ont été sollicités, dans le cadre de missions qui ont permis au Service de l'artisanat de se rendre dans 9 îles emblématiques de la création artisanale, sans compter Tahiti et Moorea.

Je suis heureux aujourd'hui de porter l'aboutissement de cette démarche, qui témoigne de ce relai dans le temps, par-delà les orientations politiques, en transversalité également avec de nombreux ministères sollicités pour l'occasion. Cette approche est pour moi le gage d'un travail rassembleur qui vient poser les bases d'un cap, celui des cinq prochaines années, qui a été de surcroît défini avec les artisans traditionnels et leurs représentants.

Au final, ce document rend hommage à la complexité et à la richesse d'un secteur qui mérite toute notre attention. Estimé à plus de 2 milliards de chiffre d'affaires par an, à la croisée des enjeux de la culture et du tourisme, il porte une part de notre identité, contribue à notre économie, s'incarne dans des métiers d'avenir qui font sa force mais ne masquent pas ses fragilités, ni la nécessité d'apporter des réponses sur bien des sujets.

L'ambition du Pays est claire : donner à l'artisanat traditionnel tous les outils nécessaires pour se développer pleinement. Ce secteur est à la fois vecteur de notre identité culturelle, puissant outil d'ancrage territorial et formidable levier de rayonnement international.

En le soutenant, nous affirmons notre volonté de bâtir un avenir où la tradition et la modernité se conjuguent pour faire vivre et prospérer notre patrimoine commun.

Le plan d'action du **Schéma directeur de l'artisanat traditionnel 2030** – *Putā arata'i nō te Rima'i peu tumu* s'articule ainsi en trois grands axes et 45 préconisations prioritaires : *Gouvernance, Structuration, et Commercialisation.*

C'est un document porteur d'espoir, celui que l'artisanat traditionnel puisse prendre toute son ampleur, grâce à notre engagement et à notre collaboration, d'ici l'horizon 2030.

Kainuu TEMAURI,
Ministre en charge de l'Artisanat

Une **action publique** avec et pour **nos artisans**

Ce schéma directeur est un outil pour rendre plus efficace l'action publique. Il doit ainsi permettre de mobiliser des moyens afin d'atteindre un cap partagé et cohérent, choisi et pensé de manière collective, réaliste, avec une pleine conscience des enjeux. Le service de l'artisanat traditionnel s'inscrit dans la continuité de 40 ans d'action auprès de nos artisans.

C'est avec un véritable enthousiasme que le Service de l'artisanat traditionnel porte la préparation du **Schéma directeur de l'artisanat traditionnel 2030** et le voit arriver au bout de son parcours technique. Il est le résultat d'années de travail, de nombreuses réunions à l'écoute du secteur, et d'un patient travail collaboratif pour récolter les attentes et la vision des artisans eux-mêmes.

Ce cheminement a permis également de rapprocher le Service de ses usagers, de renforcer les échanges avec les circonscriptions et les liens avec les artisans des archipels éloignés, pour répondre à ce besoin premier : donner un cap au secteur, dans lequel l'ensemble de notre effort et de nos actions s'inscrira demain.

Je tiens à saluer à cette occasion le dynamisme et la cohésion des agents du Service, leur engagement malgré la fatigue parfois, pour tenir les délais et organiser des formats nouveaux, mais toujours avec la même approche positive, bienveillante et volontaire.

Ce Schéma directeur nous permettra de donner une nouvelle impulsion à notre action, et de porter l'artisanat chaque jour plus loin, en partenariat avec ses acteurs.

Vaiana GIRAUD,
Cheffe de Service de l'artisanat traditionnel

Rappel de la démarche

Le Service de l'artisanat traditionnel disposait déjà de feuilles de route élaborées en 2020, puis en 2022, et fixant des axes et des actions spécifiques à mettre en œuvre.

Néanmoins, la nécessité de renforcer la notoriété du Service et l'implication collective de l'ensemble des acteurs dans ces dynamiques, ont conduit à relancer une phase d'échanges et de rencontres avec les artisans et leurs associations et fédérations.

Ces rencontres ont été initiées à l'occasion des principaux salons d'artisanat des archipels sur Tahiti en fin d'année 2024, puis lors de la célébration des 40 ans d'existence du Service, et enfin en organisant une tournée dans les îles des 5 archipels entre février et juillet 2025. Un séminaire regroupant 65 artisans représentatifs des archipels et des métiers s'est tenu le 24 juillet 2025 afin d'aborder des regards plus larges pour l'avenir du secteur (la cohésion, l'ambition, l'intégration et la structuration).

Ces consultations ont réuni plus de 600 artisans et environ 100 acteurs et partenaires politiques, administratifs et de la société civile. Selon différentes thématiques, en comparant et complétant les feuilles de route antérieures, un total de 70 préconisations distinctes ont été recueillies.

En parallèle de cette démarche, le Service de l'artisanat traditionnel a initié courant 2025 à la fois une mise à jour de la Cartographie économique de l'artisanat traditionnel qui avait été mise en place en 2022, ainsi qu'une étude complémentaire pour livrer un Diagnostic des fare d'artisanat.

Celles-ci ont été examinées, sélectionnées puis ordonnancées par la Commission de cadrage réunie durant 2 jours à cette occasion.

La Commission de cadrage, composée à la fois de représentants des services, des circonscriptions et différents ministères concernés, ainsi que des représentants des artisans, par archipels et par métiers, a défini collégialement les objectifs principaux de ce schéma directeur, et le plan d'action qui en découle au mois d'Août 2025.

Après la phase d'élaboration et d'adoption par les institutions (le Gouvernement, le Conseil économique, social, environnemental et culturel [CESEC] et l'Assemblée de la Polynésie française), le Service de l'artisanat traditionnel et les instances de gouvernance auront à déterminer les moyens, les porteurs, et les indicateurs retenus et réalisés pour les actions mises en œuvre, chaque année, jusqu'à la fin de l'année 2030, au fur et à mesure du déploiement du plan d'actions.

En conséquence, la réussite de cette démarche collective et collaborative repose sur un pilotage exigeant et suivi.

Sommaire

L'ARTISANAT TRADITIONNEL : CADRE ET DÉFINITION	6
LES MÉTIERS DE L'ARTISAN TRADITIONNEL	7
LES PRINCIPAUX ENJEUX DE L'ARTISANAT	8
SYNTHÈSE DES CONSTATS DE L'ÉTUDE DE CONTEXTE	13
LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES	15
LA VISION GLOBALE	16
LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET LES RÉSULTATS ATTENDUS	16
LE PILOTAGE DU SCHÉMA DIRECTEUR	18
SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT	20
LE PLAN D' ACTIONS 2030	22
1. GOUVERNANCE	24
2. STRUCTURATION	30
3. COMMERCIALISATION	34
LES ANNEXES :	
SYNTHÈSE DE LA CARTOGRAPHIE ÉCONOMIQUE DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL 2025	
SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DES FARE D'ARTISANAT	



L'ARTISANAT TRADITIONNEL :

CADRE ET DÉFINITION

L'artisanat traditionnel est un domaine riche dont la définition peut sembler variable et évolutive, en lien avec la créativité des femmes et hommes qui lui donnent corps.

Dans cette perspective, une loi du pays, attendue de longue date et adoptée en 2022, a permis de **reconnaître le statut de l'artisan traditionnel et d'encadrer le secteur** au moyen de définitions qui ont été précisées en 2026.

L'artisan traditionnel se définit ainsi à la fois par **son métier et par les objets** qu'il crée. Au sein de ces définitions, l'amplitude du secteur est sans limite, allant du simple souvenir à l'œuvre d'art.

Ainsi, l'artisan traditionnel est une **personne physique, y compris le dirigeant social d'une personne morale**. Son entreprise ne compte pas plus de dix salariés.

L'artisan traditionnel exerce des activités de production, création, transformation, reconstitution, réparation ou restauration, à caractère culturel ou esthétique, propres à la Polynésie

française, en **mettant en œuvre des techniques, motifs et dessins hérités du patrimoine culturel polynésien** et de ses évolutions récentes.

Ses activités peuvent être assistées de machines-outils à condition que le processus de production ne soit pas automatisé. L'artisan traditionnel vend essentiellement des produits ou des services issus de son travail.

Selon les structures, le secteur intègre également les **associations d'artisanat traditionnel**, fédérations (regroupant les associations) ou comités (regroupant les fédérations), dont les statuts sont dédiés à des **activités d'artisanat traditionnel** et dont la majorité des membres sont des artisans traditionnels.

L'**objet d'artisanat traditionnel** recouvre pour sa part toute création ou produit spécifique à la Polynésie française, ayant pour référence le patrimoine culturel polynésien. L'objet est réalisé par un artisan traditionnel **utilisant majoritairement des accessoires et des matières premières préparés et produits localement**. L'utilisation de ces accessoires et matières est encadrée par un arrêté.

LES **MÉTIER**S D'ARTISAN TRADITIONNEL

Bijouterie
traditionnelle



Sculpture
et gravure
(sculpteur,
graveur, nacrier)



Vannerie
(vannier)



Confection en
tissu (*tīaifai*,
pāreu, couturier)



Préparation
de matières
premières (*more*,
tapa, *pae'ore*)



Art floral
(fabricant de
parures florales)



Fabrication
instrumentale
(fabricant et
réparateur de
percussions,
d'instruments à
cordes, etc.)



Décoration
conception
(peintre-
décorateur,
décorateur,
costumier, etc.)



LES PRINCIPAUX **ENJEUX** DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL

L'artisanat traditionnel n'est pas homogène, il se situe à la croisée de multiples enjeux très différents.

La dimension économique est centrale, ressource additionnelle et marginale pour certains alors qu'elle peut constituer le principal revenu (parfois conséquent), pour une autre partie des artisans traditionnels.

La dimension culturelle et identitaire, ensuite, n'est pas toujours considérée comme elle le devrait. Vecteur de tradition, de transmission, de savoir-faire, chaque archipel se distingue aussi par son artisanat. Et la Polynésie dans son ensemble, se différencie ainsi des autres peuples insulaires du Pacifique.

Enfin, les dimensions sociales et communautaires sont structurantes. L'artisanat permet de tisser et maintenir des liens intra et extra familiaux, intergénérationnels, au cœur de la vie des îles, des communes, des quartiers, des districts, des archipels.

Il peut sembler étonnant que le secteur dispose de son propre Service administratif, depuis plus de 40 ans, ce qui constitue une originalité polynésienne à l'échelle du Pacifique.

Si le secteur peut relever, selon les approches, de la culture, de l'économie, du tourisme, voire même de l'agriculture, il se caractérise avant tout par la multiplicité de ses enjeux, indissociables, et la nécessité de les considérer tous ensemble.

Le choix du Pays s'est donc porté, il y a plusieurs décennies, sur la constitution d'un Service dédié. Celui-ci a la tâche de porter le maintien et l'expansion d'un secteur dont les contours ont

sensiblement évolué (matières, techniques, transmission, formations, commercialisation...) ces dernières années, et dont la « professionnalisation », avérée bien que toujours inégale, ne cesse d'interroger les objectifs et les enjeux.

La dimension économique est encore délicate à préciser. Une part des artisans est patentée ou au sein d'associations structurées. Ils sont insérés économiquement, déclarent leurs ventes et leurs revenus, disposent de statut et droits valides à la CPS.

La plus grande part demeure pourtant encore informelle, communautaire, additionnelle – en complément

d'autres revenus liés à des activités sans rapport direct avec l'artisanat —, voire sociale, pour des familles dont les revenus générés complètent leurs prestations familiales.

Il n'y a pas là d'homogénéité du secteur, ce qui explique en partie **sa fragmentation, parfois son manque de cohésion, et la difficulté de fixer des objectifs qui fédèrent l'ensemble des artisans.**

Chacun est à sa tâche dans son atelier, avec son réseau de fournisseurs et de revendeurs, souvent associatifs. Déterminer des ambitions sectorielles réellement partagées, un cap commun, une dynamique qui rassemble, s'avère donc en soi un défi délicat à relever.

Selon l'IEOM et le Service de l'artisanat traditionnel, en 2024, ce sont 700 associations et 2 000 artisans recensés, qui constituent le cœur de l'activité, dont plus de 50% sont situés en dehors des îles du Vent. Par ailleurs, 3 artisans sur 4 sont des femmes, en majorité de plus de 50 ans.

Les dernières études, et notamment la cartographie économique réalisée en 2022 à la demande du Service, et actualisée fin 2025, évaluent le poids économique du secteur autour de **2 à 3,3 milliards XPF/an**, dont seulement 15 à 30 % selon les estimations seraient pleinement déclarés et identifiés.

Dans le détail, l'artisanat traditionnel regroupe **une quinzaine de métiers identifiés**, avec chacun des savoir-faire, pratiques et techniques qui

peuvent varier selon l'archipel, l'île ou l'atoll, ou l'expérience particulière d'un artisan expert. Cette diversité d'usages et de méthodes, qui constitue la richesse de l'offre, ne simplifie pas la transmission et la formation, ni le renouvellement des générations.

Son intégration dans les circuits et réseaux économiques et culturels demeure toujours marginale, trop occasionnelle, malgré une présence prépondérante dans la vie quotidienne des Polynésiens, au sein des *fare*, des lieux de vie.

« Pour se rémunérer à hauteur du SMIG et s'insérer dans l'économie, le sculpteur doit presque doubler le prix de vente de son produit »*

De ces constats découle, de longue date, un défi pour l'administration polynésienne, d'être en capacité d'accroître, chaque année, **la cohésion, l'intégration, la connaissance et la reconnaissance du secteur.** Tout comme, pour en réduire la part informelle, de voir **s'accroître les formalités effectuées** par les artisans, qui sont encore nombreux à témoigner de la défiance envers les démarches et déclarations obligatoires.

Un autre constat économique marquant concerne **la répartition des tâches et celle des revenus**, entre gestion et approvisionnements en matières premières, productions artisanales, vente directe et revente. Elles demeurent globalement peu organisées, ou de manière empirique.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL

Beaucoup d'artisans cumulent ces activités, ou s'arrangent en famille ou en association pour parvenir **à participer au mieux à l'ensemble de la chaîne de valeur**. Ils sont bien plus rares à se spécialiser, rationaliser et optimiser leur temps, leur(s) activité(s) et, en conséquence, leurs revenus.

Les opportunités et lieux de vente en revanche, même s'ils doivent encore nécessiter des efforts et améliorations, donnent corps à **des circuits de commercialisation** plutôt nombreux (trop, selon certains) et bien identifiés.

Les salons, organisés par le Service de l'Artisanat ou par les fédérations d'associations, par archipel principalement ou par type de métiers, constituent la partie la plus visible, dynamique et événementielle, de la commercialisation. Ceux-ci s'adressent principalement aux résidents, à la population locale, et dans une moindre mesure aux visiteurs internationaux.

« Certaines boutiques proposent un mélange d'artisanat local et importé, des cosmétiques et produits agricoles transformés, et sont mieux référencées que les fare. »*

Les « Fare Rimaï » et les lieux de vente spécifiques, comme les marchés, font l'objet d'une analyse critique courant 2025 sur leurs modes de gestion et la cohérence de l'offre qu'ils pro-

posent. Ils constituent le second pilier de la commercialisation, et dépendent pour une grande part cette fois de l'activité touristique de la commune ou de l'île concernée, notamment à l'occasion des accueils des navires de croisière. Leurs offres sont éclectiques, souvent très accessibles, voire contrefaites ou importées, malgré une inquiétude accrue mais une vigilance perfectible des associations gestionnaires pour assurer la traçabilité des productions mises en vente.

Les boutiques d'artisanat et de souvenirs, principalement pour les touristes, dans une poignée d'îles, proposent des débouchés complémentaires à de nombreux artisans.

Plus confidentiel, le réseau des galeries orientées vers l'artisanat d'art traditionnel, parfois au sein des hôtels les plus prestigieux, cible très distinctement une clientèle à haut revenu, très éduquée. Pourtant, l'absence de contact direct avec les artisans experts est regrettable, et constitue une faiblesse pour l'essor de ce segment.

Les ventes via les canaux numériques, réseaux sociaux ou sites spécialisés, ou à l'export, sont encore secondaires, malgré la modernisation de la communication et de la promotion. Ce sont toujours des opportunités perçues comme annexes, voire comme problématiques en raison de la copie d'œuvres – locale ou internationale – très répandue.

En matière d'export, **la méconnaissance globale des démarches et contraintes, des obligations en matière douanières et de biosécurité**, engendre également des freins récurrents.

Par ailleurs, **des tensions de plus en plus fortes sont apparues ces dernières années sur l'approvisionnement en matières premières**, qu'il s'agisse de matières naturelles locales (bois, nacrés, plantes, coquillages...) ou de matières transformées et importées (tissus...).

Une gestion plus efficace est cruciale et nécessaire pour assurer la pérennité de plusieurs formes d'artisanat. Tandis que de nouvelles matières, comme de nouveaux usages de matières plus abondantes, peuvent être explorés et promus.

Les artisans se sont toujours adaptés, mais **anticiper les besoins en matières premières, et mieux coordonner les circuits de récolte, de production, d'achats groupés** constituent des enjeux forts des prochaines années.

*De fait, un nombre important des actions de ce schéma directeur porte sur **ces différents aspects économiques**, au centre des préoccupations quotidiennes des artisans, et stratégiques pour le développement de leur secteur.*

Néanmoins, au-delà des aspects de structuration du secteur économique, et de commercialisation comme de revenus pour les artisans, **l'artisanat traditionnel est également l'un des piliers culturels polynésiens.**

Il incarne une part sensible de l'identité polynésienne, tout comme les langues, les chants, les danses, les sports traditionnels, les tatouages, les recettes et savoir-faire culinaires..., qui peuvent également véhiculer cette identité, chacun à sa mesure.

Ces savoirs, ces techniques, la connaissance des matières locales, ceux du quotidien, tout comme ceux qu'il faudra redécouvrir, hérités des époques passées, doivent pouvoir être **mieux considérés, valorisés et transmis aux jeunes générations.**

La maîtrise des bases artisanales peut devenir aussi un marqueur et un facteur d'identification et d'appartenance, caractéristiques et distinctifs, du peuple Polynésien.

Il s'agit d'un axe fort de l'ambition portée pour les années à venir, qu'une meilleure intégration avec d'autres filières économiques, se double d'**une intégration culturelle plus affirmée**, dès le plus jeune âge, favorisant la transmission et le rajeunissement dans la maîtrise des savoir-faire.

LES PRINCIPAUX **ENJEUX** DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL

* H. Maamaatuaiahutapu

L'expression choisie comme formule de ralliement pour ce schéma directeur, invite à étendre les connaissances traditionnelles, et à les transmettre toujours davantage aux plus jeunes.

« La tradition est devant nous »*

Il s'agit de **se confronter encore davantage aux nouveaux usages, aux nouvelles pratiques, aux nouveaux débouchés, à l'inventivité des créateurs de nos archipels**, tout en respectant ou s'inspirant des méthodes et des codes les plus anciens.

Comme les autres formes de création, l'artisanat traditionnel évolue, depuis toujours. Il demeure essentiel dans la vie quotidienne de nombreux Polynésiens, conserve encore une dimension utilitaire, moindre par rapport à une part plus esthétique, ornementale et populaire, identitaire encore parfois, mais moins porteuse de sens et de significations culturelles fortes que par le passé.

Il convient probablement de mener, en conséquence, comme pour chacune des formes de création culturelle traditionnelle, une réflexion et une dynamique organisée, contribuant à un renouveau et un regain d'attractivité de l'artisanat traditionnel de la Polynésie française.

Par ailleurs et pour finir, même si ce sujet est moins étudié et documenté, les associations artisanales des îles, au sein de différents archipels (principalement aux Australes, Tuamotu Gambier et Marquises), ainsi que les événements qu'elles organisent ou auxquels elles participent, sont essentiels à **la vie communautaire**.

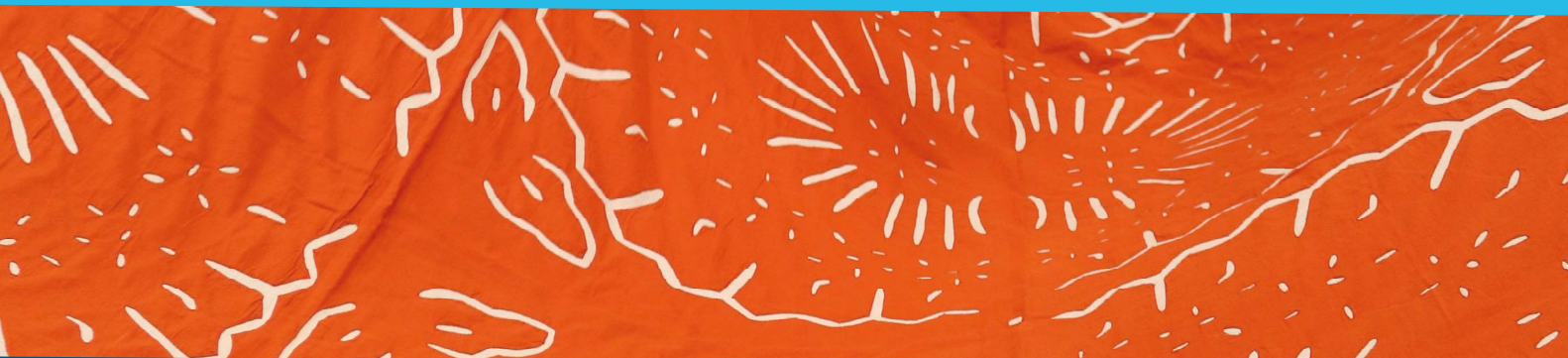
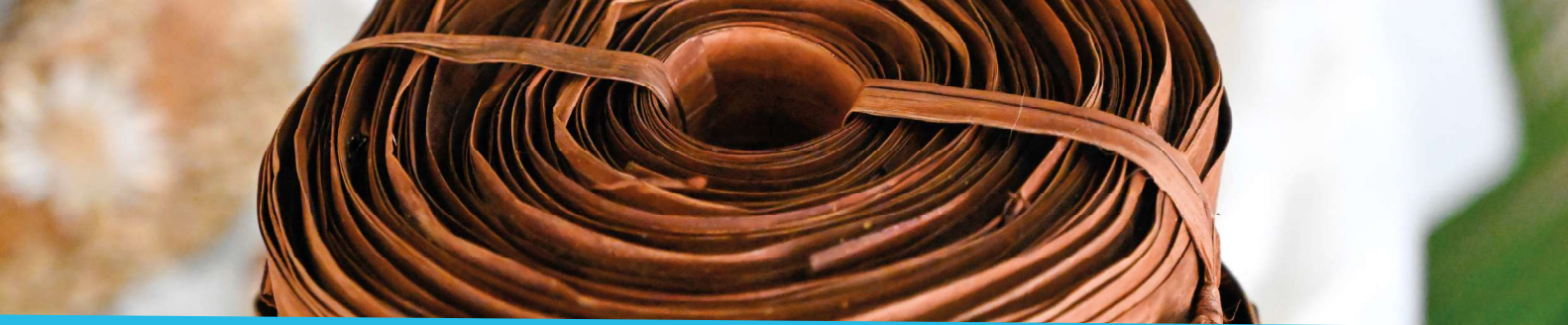
Comme d'autres associations, culturelles ou sportives, ces associations artisanales renforcent **le lien entre les générations, la transmission de valeurs et de savoirs. Elles transmettent aussi des formes d'organisation de la vie et de l'activité collective, de partage et de solidarité** entre ses membres.

Par ce biais, **une dimension sociale perdure**, qui apporte à certains ménages, certaines familles, des compléments de revenus utiles, voire nécessaires, au maintien de ces populations dans leurs îles d'origine, à leur dignité, à leur place dans la communauté.

Réguler, professionnaliser, organiser l'artisanat traditionnel, avec une approche globale, administrative et économique, ne doit pas porter atteinte à **la capacité de ces associations de contribuer au maintien des communautés**. Le « Pupu », qui incarne l'identité communautaire traditionnelle, perdure par leur biais. La place et le rôle de ces associations doivent donc être renforcés et accompagnés au-delà des aspects économiques, administratifs ou fiscaux.

SYNTHÈSE DES CONSTATS DE L'ÉTUDE DE CONTEXTE

FACTEURS INTERNES	FORCES • Forte valeur culturelle et identitaire • Richesse et diversité des savoir-faire • Poids économique significatif • Contribue au maintien des solidarités communautaires • Ancrage territorial et apport social fort • Soutien institutionnel structuré et ancien	FAIBLESSES • Secteur fortement informel • Structuration et cohésion sectorielles trop légères • Vieillessement des artisans • Forte disparité de revenus parmi les artisans • Faible intégration dans les circuits économiques formels • Déficit de reconnaissance et de visibilité
FACTEURS EXTERNES	OPPORTUNITÉS • Dynamique stratégique à l'horizon 2030 • Synergies avec le tourisme, la culture et l'économie • Montée en puissance du label Fenua Original et de la protection • Développement de la visibilité et de la promotion • Renouveau par la formation et la transmission	MENACES • Raréfaction des matières premières • Concurrence des produits importés et contrefaits • Difficultés réglementaires et administratives • Risque de perte des savoir-faire





Les objectifs stratégiques **2030**



LA VISION GLOBALE & LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Après débats et arbitrages, la commission de cadrage du *Schéma directeur de l'artisanat* a formalisé l'**objectif global à l'horizon 2030**, au travers l'expression d'une **vision** pour l'ensemble du secteur :

Dans 5 ans, les savoir-faire de l'artisanat traditionnel seront mieux **valorisés & protégés**.

Le secteur doit se **structurer** davantage et mieux s'organiser, pour plus de **solidarité** et de **cohésion**.

Par ailleurs, il va davantage **s'intégrer** aux autres filières de l'économie polynésienne, et progresser en matière d'**exportation**.

Les **objectifs spécifiques** et les **résultats attendus** pour les prochaines années, sont les suivants :

1. Agir pour maintenir les savoir-faire ainsi que l'acquisition et la transmission entre les générations

Perpétuer les savoir-faire traditionnels, cela signifie diffuser plus largement les **compétences pratiques**, les **gestes métiers**, les **techniques et outils** spécifiques à chaque création artisanale.

Certains se sont perdus et doivent être redécouverts. Initier les nouvelles générations est nécessaire pour perpétuer les savoir-faire.

Résultat 1 :

Les savoir-faire sont transmis de manière plus large et attractive, et les artisans recensés sont plus nombreux.

2. Structurer la gestion et l'approvisionnement en matières premières avec une capacité de projection sur plusieurs années

Mieux gérer les matières premières nécessaires pour l'artisanat traditionnel relève à la fois de la protection, la cohésion, la structuration et de l'intégration du secteur. Cela implique de pouvoir **identifier ces matières**, leurs volumes d'utilisation, les tensions et **difficultés d'approvisionnement** actuelles et à venir, et **anticiper** sur les pénuries futures.

Résultat 2 :

Les matières premières sont recensées, gérées, optimisées. Les matières moins utilisées sont favorisées, et les pénuries sont évitées.



3. Renforcer les échanges et la coopération entre l'artisanat traditionnel et d'autres filières sociales, économiques et culturelles

Mieux **intégrer l'artisanat traditionnel** signifie participer de manière pérenne à **des réseaux économiques, sociaux et culturels**. Cela doit se concrétiser pour la formation, l'éducation et les matières premières, comme pour la commercialisation, l'exportation et les perspectives économiques (l'innovation et les activités indirectes et connexes).

Résultat 3 :

Les artisans ont davantage d'occasions de collaborer, de manière structurée, avec d'autres secteurs de la vie économique, sociale et culturelle polynésienne.

LE **PILOTAGE** DU SCHÉMA DIRECTEUR

Afin de répondre aux enjeux identifiés, aux difficultés de déploiement des politiques publiques à l'échelle du territoire, au sein de chaque archipel et chaque commune, il est proposé un schéma de pilotage autour d'une **instance** principale.

Le **comité de pilotage** du schéma directeur

« **CoPil Artisanat** »

Cette instance, définie par un arrêté en conseil des ministres, sera présidée par le **Ministère en charge de l'Artisanat** et coordonnée par le Service de l'artisanat traditionnel. Elle sera sensiblement similaire à la commission de cadrage, et composée de **trente-deux membres** de plein droit au maximum.

S'inspirant de la Commission consultative de l'Artisanat traditionnel, constituée en 2022, sa composition devra tenir compte de la représentativité suivante :

- les différents ministères impliqués (Artisanat, Éducation, Tourisme, Économie, Culture, Agriculture et Pêche, Environnement) ;
- les chefs de service des circonscriptions administratives ;
- la direction du Centre des Métiers d'Art ;
- des représentants de l'Assemblée de la Polynésie française et du CESEC ;
- un représentant des communes ;
- des artisans traditionnels représentatifs de tous métiers, statuts et archipels ;
- des personnalités désignées pour leurs compétences ;
- et des représentants des organismes économiques, touristiques et culturels.

Le CoPil peut convier les représentants d'autres ministères, des services administratifs de la Polynésie française, des services de l'État en Polynésie française, des établissements et organismes publics, para-publics et privés, du monde académique et de la recherche, des associations et de la société civile, en lien avec les politiques de l'Artisanat traditionnel, à participer aux séances. Il peut faire appel à des experts et intervenants complémentaires sur des problématiques ou sujets spécifiques.

Réuni au **moins une fois par an**, ce comité devra examiner l'avancement global du déploiement du plan d'actions, valider le plan de déploiement du plan d'actions en début d'année, examiner l'évolution des indicateurs du Schéma directeur et de tout autre indicateur pertinent, et enfin examiner et valider les productions du Service de l'artisanat traditionnel en lien avec le Schéma directeur.

Chaque compte-rendu des séances du CoPil Artisanat sera présenté pour information en Conseil des ministres sous forme synthétique, et partagé avec la commission en charge de la culture et de l'artisanat au sein de l'Assemblée de la Polynésie française.

Évaluation & suivi

Le pilotage doit permettre d'organiser et de suivre la mise en œuvre des actions, ainsi que d'identifier les avancées et les difficultés rencontrées.

Lors de la phase de mise en œuvre, chaque objectif opérationnel et chaque action directe devra être accompagné de **critères d'évaluation spécifiques, mesurables et réalistes**, conformément au modèle SMART. Ces critères devront être associés à une échéance précise ou à une durée clairement définie.

Les indicateurs retenus, ainsi que l'évaluation des résultats, seront **proposés par le Service de l'artisanat traditionnel et validés par le CoPil Artisanat**. Il revient au service d'en assurer la définition et le suivi.

Par ailleurs, le suivi des résultats sera présenté à mi-parcours, puis à l'issue du déploiement.

Enfin, la commission de cadrage recommande de **rendre publics**, chaque année (via le site internet, les médias, etc.), les différents éléments liés au déploiement du schéma directeur, tels que les rapports, les études ou encore les indicateurs utilisés.



SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT

VISION

Pour l'atteindre...



3 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

ont été identifiés comme prioritaires, auxquels sont rattachés

DES RÉSULTATS

qui devront être évalués.



Pour y parvenir

1 PLAN D' ACTIONS

regroupe soit des actions directes soit des objectifs opérationnels selon 3 axes d'intervention :

1. GOUVERNANCE

2. STRUCTURATION

3. COMMERCIALISATION



26 objectifs opérationnels qui indiquent ce qui doit être fait concrètement et qui orientent vers l'action à mener.



19 actions directes qui désignent les interventions concrètes et immédiates.



PILOTAGE & ÉVALUATION

Le pilotage par le Service de l'artisanat et un comité (CoPil) doit permettre d'organiser et de suivre la mise en œuvre des recommandations, les progrès et les difficultés.





Plan d'actions 2030



Lors des travaux préparatoires et de consultation, **70 préconisations** ont été recueillies sans restreindre les thématiques ou les types de propositions.

La commission de cadrage a déterminé le périmètre du plan d'actions, puis elle a **examiné, sélectionné et ordonnancé** l'ensemble de ces préconisations.

Au terme du processus de sélection, **26 objectifs opérationnels et 19 actions directes** ont été retenus par la commission de cadrage, répartis selon **3 axes de déploiement**, à mettre en œuvre sur 5 ans.

La priorisation, la budgétisation, l'évaluation des actions seront réalisées dans le cadre du déploiement coordonné par l'instance de pilotage du schéma directeur.

LE PLAN D' ACTIONS 2030	20
1. GOUVERNANCE	22
2. STRUCTURATION	28
3. COMMERCIALISATION	32

Objectif opérationnel à décliner en actions directes.

Il définit ce que l'on veut s'assurer d'accomplir de manière opérationnelle, puis qu'il va falloir évaluer.

Action directe à mettre en œuvre.

Par sa réalisation, elle contribue à atteindre les objectifs stratégiques et/ou opérationnels retenus dans le cadre du schéma directeur.

1 GOUVERNANCE

Évolution du service

G1-O Renforcer la communication et l'identification du Service de l'artisanat traditionnel

Il est constaté un déficit de notoriété du Service, même parmi les artisans. Il faut qu'il puisse davantage se projeter dans les îles, auprès des artisans, au sein des lieux de production, afin de mieux informer et faire connaître les démarches et dispositifs. Par ailleurs, la mise en place d'une cellule interne de coordination avec les communes, autres services, *Fare Ora*, Circonscriptions, établissements et partenaires (CCISM, ADIE, MFR, CMA, RSMA...), permettra de renforcer cet objectif d'identification et de déploiement de l'information au plus près des artisans et des principales îles de production.

G2-O Réorganiser le Service de l'artisanat traditionnel pour étendre son champ d'action

Pour répondre à ses missions et au cap donné par le schéma directeur, le Service doit faire évoluer son statut, voire être en mesure d'interagir avec une structure complémentaire, en charge de certains aspects du développement du secteur, tel que cela se pratique dans d'autres domaines (tourisme [SDT/Tahiti Tourisme] ; jeunesse et sports [DJS/IJSPF] ; culture [DCP/TFTN]...).

G3-O Renforcer la coordination statistique pour recueillir et traiter davantage de données

Établir des partenariats pérennes avec différentes entités pour collecter, interpréter et recouper les différentes données obtenues (ISPF, CCISM, CPS...). Dans ce cadre, la mise en place d'un tableau de bord de pilotage du secteur (à partir de données de l'application statistique et d'autres données) est nécessaire à terme.

G1-A Envisager l'élaboration et l'adoption d'une loi cadre réglementant les activités artisanales professionnelles

Pour compléter les dispositifs juridiques définissant le cadre légal du secteur, il est recommandé, à l'instar de la Perliculture (LP 2017-16), de pouvoir disposer d'une loi de Pays réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits de l'artisanat traditionnel.

-O Objectif opérationnel à décliner en actions directes

-A Action directe à mettre en œuvre

Protection

G2-A Assurer le suivi et une bonne garantie au label « *Fenua Original* »

Si la création du label est saluée, face à la concurrence de mauvaise qualité, souvent importée, il faut s'assurer d'un contrôle rigoureux qui permette d'en assurer et d'en maintenir la crédibilité.

G3-A Réaliser la description détaillée des produits emblématiques de l'artisanat traditionnel polynésien

Qu'il s'agisse d'envisager des niveaux de protection, locaux ou internationaux, ou de simplifier les procédures administratives (pour l'exportation notamment) liées à la commercialisation, il est nécessaire de réaliser un descriptif précis des différents objets emblématiques de l'artisanat traditionnel (matières, méthodes et techniques, origines géographiques et symbolique...).



1 GOUVERNANCE

Intégration avec les communes

G4-O Solliciter davantage les relais d'informations des communes pour l'information aux artisans

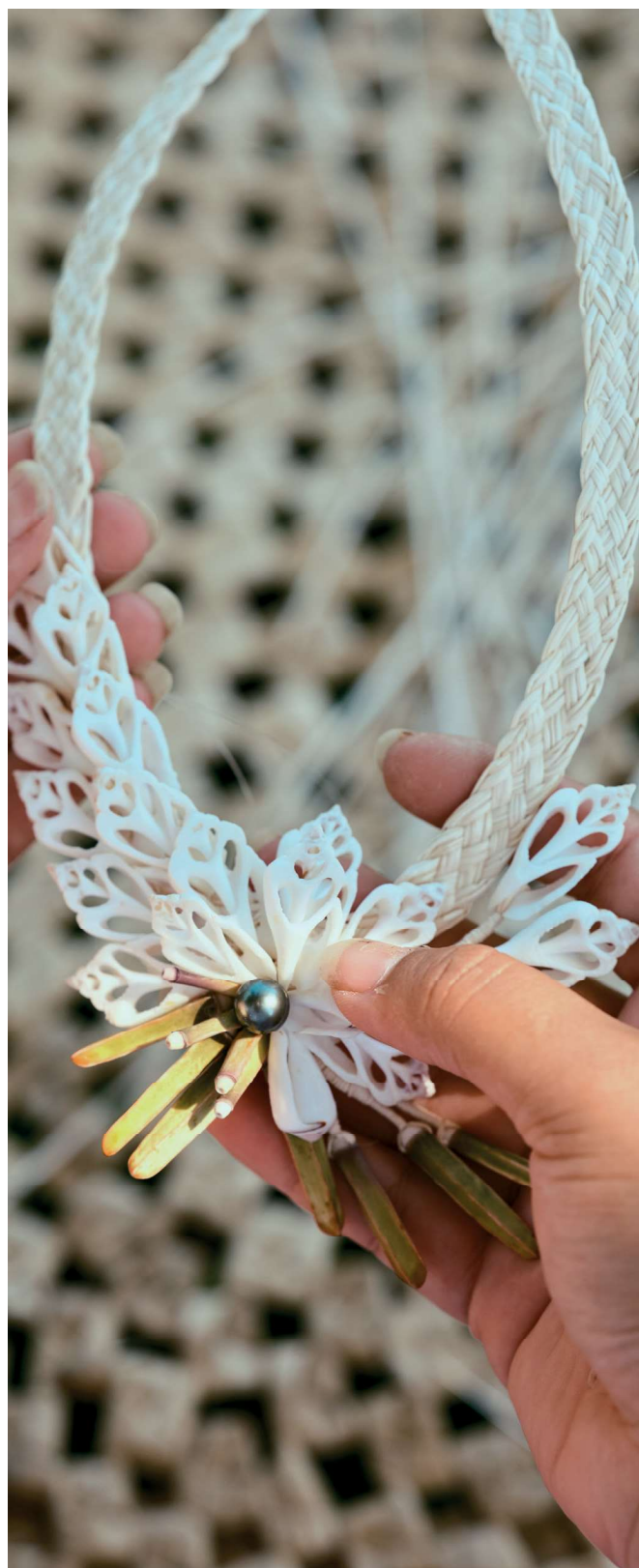
Afin de mieux faire circuler les informations liées aux artisans, les réseaux communaux d'information et de communication (panneaux d'affichage, réseaux...), ainsi que leurs événements (journées culturelles, réunions de quartier...), sont des relais efficaces, parfois incontournables dans de nombreux atolls et îles éloignés.

G4-A Organiser des semaines/journées de l'artisanat en lien avec des communes volontaires

Comme il peut y avoir des événements coordonnés type « Journée mondiale du tourisme », inciter à la création de « Journées de l'artisanat traditionnel » qui pourraient se décliner dans chaque île et commune volontaire dans les 5 archipels.

G5-A Reconduire chaque année les déplacements des agents du Service dans différentes communes des archipels

Il est important d'aller au plus près des artisans, pour leur accompagnement et leur information. Pour cela, les agents du Service doivent se déplacer dans 5 à 10 îles et communes des archipels chaque année.



Intégration transversale

G5-O Renforcer les liens entre le secteur de l'artisanat et les instances liées à la culture traditionnelle polynésienne

Avec les acteurs de la culture (services et établissements, groupes de danse, académies, associations culturelles et les organismes culturels...), l'artisanat doit pouvoir conforter et mieux formaliser les liens et son intégration avec les autres pans de la culture traditionnelle et de l'identité polynésienne (que ce soit pour la commercialisation, la valorisation, le partage, la transmission...).

Par ailleurs, de nombreuses manifestations culturelles, importantes pour l'identité polynésienne, n'intègrent pas suffisamment l'artisanat comme un des piliers culturels.

G6-O Populariser l'artisanat traditionnel en renforçant les liens avec les acteurs du sport et de la jeunesse

Encourager les associations et fédérations d'artisanat à nouer des liens avec les associations et fédérations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire, pour populariser les savoir-faire et les pratiques culturelles liées aux matières traditionnelles. Il s'agit d'encourager les jeunes à s'approprier les savoir-faire élémentaires de l'artisanat traditionnel comme socle de leur culture et de leur identité polynésiennes. Par ailleurs, les sportifs de haut niveau, notamment dans leurs déplacements à l'international, peuvent devenir des ambassadeurs de l'artisanat traditionnel.

1

GOUVERNANCE

Intégration avec le secteur touristique

G7-O Inciter chaque comité du tourisme et Tahiti Tourisme à mieux communiquer sur les spécificités de l'artisanat de chaque île

Il est constaté dans plusieurs îles que les touristes peuvent passer dans une île sans découvrir ses richesses artisanales, il faut coordonner une dynamique avec Tahiti Tourisme et chaque comité sur place, afin que l'artisanat soit plus présent dans les dispositifs de signalétique, de communication et d'informations aux visiteurs qui sont mis en place, notamment à l'occasion des escales des navires de croisière. Par ailleurs, que ce soit pour revoir les itinéraires ou pour sensibiliser à l'importance de l'artisanat dans l'expérience touristique, il faut favoriser les échanges et rencontres entre les acteurs touristiques et les artisans traditionnels, entre les associations et comités des deux secteurs.

Enfin, le concours annuel « *J'embellis ma commune* » pourrait s'enrichir d'un volet spécifique « Artisanat » au service de l'embellissement de l'espace public dans les îles.

G8-O Intégrer systématiquement les lieux de ventes artisanaux aux cartes et éléments d'informations touristiques de la destination

Pour une meilleure coopération avec le secteur touristique, solliciter les acteurs institutionnels du tourisme pour un meilleur relais d'information sur les points de vente et de médiation de l'artisanat traditionnel.

G9-O Élaborer un cadre spécifique à l'artisanat pour permettre des conditions similaires de présence dans chacun des sites publics gérés par le Pays

Beaucoup de lieux sont ouverts au public et gérés par les services du Pays. Il faut envisager avec les autres services administratifs qui gèrent des sites publics (tourisme, culture, environnement...), une charte ou une démarche commune afin que l'artisanat soit intégré et disponible sur ces sites. Notamment dans le cadre de sites culturels d'exception, ou de sites touristiques fréquentés.

G6-A Populariser et enrichir un calendrier de l'ensemble des manifestations artisanales, mois par mois, et île par île

Recouper les informations de sources diverses pour pouvoir communiquer des calendriers complets de l'ensemble des manifestations ayant un rapport avec l'artisanat chaque mois (celui-ci pourrait aussi être utilisé par Tahiti Tourisme et la CCISM).

Intégration économique

G10-O Coopérer étroitement avec les circonscriptions pour informer les artisans

Renforcer l'information auprès des agents des circonscriptions, afin qu'ils puissent informer, sensibiliser et accompagner davantage d'artisans, renseigner les associations, fédérations et comités, tant sur place que dans le cadre de leurs tournées administratives.

G11-O Identifier les besoins et relais pour que l'artisanat soit davantage utilisé par les secteurs de la construction et de la décoration

Identifier les relais (groupements sectoriels...) et les besoins des architectes et décorateurs d'intérieur (notamment pour les hôtels et les grandes villas), afin de pouvoir renforcer les savoir-faire et les capacités en décoration et ameublements en matières locales, et faire connaître, voire adapter, les capacités de production des différents métiers de l'artisanat.

Intégration pour la formation

G12-O Élaborer un état des lieux de l'offre de formation en lien avec l'artisanat

Entre formations dispensées dans les établissements gérés par la DGEE (Collèges et lycées professionnels, CETAD...), les MFR, CJA, RSMA, le CMA, et les apprentissages libres, il n'y a pas de carte de formation claire et rationalisée, d'état des lieux, avec des passerelles entre les cursus, ni un suivi post formation pour ceux qui terminent leurs différents cycles.

Il faudra davantage mettre en réseau les organismes qui proposent des formations initiales et/ou professionnelles, avec ou sans titre, liées au secteur de l'artisanat, tant sur les savoir-faire traditionnels, les compétences métiers, que sur les connaissances annexes (gestion, comptabilité, administration, langues, commercialisation...).

G7-A Prévoir le déploiement de plans pluriannuels en lien avec la CCISM

Tant pour les démarches administratives, les dispositifs d'aides, la cellule export, que les formations proposées, il est souhaitable de pouvoir élaborer une convention cadre pluriannuelle avec la CCISM pour mieux accompagner les artisans dans davantage d'îles.

2 STRUCTURATION

Communication

S1-O

Valoriser les jeunes artisans pour que leur génération considère davantage le secteur

Les jeunes générations ne considèrent pas que l'artisanat propose de véritables métiers ni des débouchés attractifs. Pour inviter et inciter les jeunes à se lancer dans les métiers de l'artisanat, il faut mettre en avant les jeunes artisans qui réussissent, comme modèles, démontrer que l'artisanat se compose de véritables métiers, permet des carrières profitables, et offre également la possibilité d'une ouverture à l'international.

S2-O

Encourager les échanges et synergies entre associations et fédérations artisanales

Encourager les échanges entre les Fédérations, les rencontres entre associations, ainsi que les projets communs entre les îles d'un même archipel ou à l'échelle du Pays. Cette émulation collective doit aussi permettre aux organisateurs de manifestations artisanales de se regrouper et travailler davantage en synergie.

S1-A

Réaliser et installer des panneaux d'information spécifiques à l'artisanat de chaque île

Au sein des portes d'entrées de chaque île, notamment les aéroports en lien avec la DGAC et ADT, les fare artisanaux et marchés traditionnels, et les comités du tourisme, réaliser des panneaux d'information sur les productions artisanales et matières premières emblématiques et spécifiques à chaque île.

S2-A

Produire des films courts de valorisation, à diffuser en ligne

Pour promouvoir les filières et les métiers de l'artisanat, assurer la production de films courts (formats Youtube, TikTok, Instagram...) de sensibilisation aux métiers et pratiques de l'artisanat, avec des exemples et des modèles de réussite, toutes générations confondues. L'objectif est de démontrer que l'artisanat est une composante centrale de la culture et de l'identité polynésienne, que ces métiers peuvent permettre de parfaitement subvenir à ses besoins et ceux de sa famille, et qu'ils peuvent permettre de voyager.

-O Objectif opérationnel à décliner en actions directes

-A Action directe à mettre en œuvre

Information

S3-O Mieux communiquer sur les avantages de pratiquer son activité artisanale avec une patente

Il est constaté encore beaucoup de défiance liée aux démarches et contraintes concernant l'obtention d'une patente pour les artisans, avec une problématique toujours importante sur le coût des cotisations sociales par rapport aux revenus de l'artisan.

Il faut donc mieux renseigner sur les obligations réelles et les avantages qui y sont liés. Par ailleurs, beaucoup pratiquent la multi activité, et sont réticents à ajouter de nouvelles patentes, craignant des frais et contraintes trop importants. Il faut davantage communiquer sur ces aspects, ainsi que renforcer la communication sur les cartes d'agrément *Rima'i mā'ohi*.

S4-O Rendre les associations et fédérations plus attractives et plus professionnelles, par un accompagnement technique et des conventions d'objectifs

Beaucoup d'associations se contentent de rassembler des acteurs uniquement pour la vente, il n'y a pas assez de partage et d'échanges, de solidarité et de formations. Il faut engager un mouvement de responsabilisation et d'engagement de ces structures en faveur d'une meilleure cohésion du secteur.

S5-O Multiplier les collaborations pour mieux faire connaître les dispositifs financiers auprès des nouveaux artisans

Différents organismes de soutiens financiers disposent de savoir-faire pour accompagner les artisans lors de leur passage à la patente, ou pour leurs investissements, avec un appui en trésorerie, par le biais de micro-crédits ou de sommes plus importantes, et d'accompagnements techniques et administratifs. Le Service, puis les fédérations, doivent collaborer davantage avec ces organismes pour les impliquer davantage auprès des artisans, et mieux faire connaître leurs offres et leurs services.

S3-A Réunir un ensemble d'artisans représentatifs du secteur une à deux fois par an

À l'instar de ce qui est organisé pour les comités du tourisme (agrément, puis 2 séminaires dédiés par an sur Tahiti) les responsables des principales associations et/ou instances représentatives, ainsi que des artisans de tous statuts, par territoires et/ou par métiers, devraient être réunis une à deux fois par an afin d'échanger sur les bonnes pratiques, les objectifs, les dispositifs administratifs, les modes de financement... à l'occasion de séminaires dédiés.

2 STRUCTURATION

Valorisation et transmission

S6-O Ouvrir un pôle emblématique de valorisation et de transmission consacré à l'artisanat traditionnel de la Polynésie française

Permettre la constitution et l'ouverture d'un espace d'accueil des artisans, afin d'y organiser les principales expositions, d'abriter un centre de formation et de transmission, géré par le Service. Ce lieu emblématique et fédérateur viendrait en complément des sites comme la Maison de la Culture, le Conservatoire, le Musée de Tahiti et ses îles, le Centre des Métiers d'art, pour replacer l'artisanat traditionnel au centre des enjeux culturels et identitaires de Polynésie française.

S7-O Proposer des formations et dispositifs spécifiques pour les *matahiapo* qui veulent se lancer dans l'artisanat à la retraite

Accompagner les *matahiapo* qui au moment de la retraite souhaitent se consacrer à l'artisanat sans perte de leurs droits ou *moni ruau*. Il faut notamment clarifier et faire évoluer le statut pour les retraités lorsqu'ils prennent une carte Artisanat ou CAPL.

S4-A Recenser les formateurs/détenteurs de savoir-faire artisanaux traditionnels

Certains artisans n'ont pas le temps de transmettre leur savoir. L'organisation de stages rémunérés, dans les archipels ou sur Tahiti, afin que les détenteurs de savoirs puissent régulièrement partager leurs connaissances permettra une meilleure diffusion et une meilleure dynamique de transmission.

Il convient de pouvoir assurer la reconnaissance, et la rémunération pour le temps consacré à la formation et la transmission, des artisans formateurs et tuteurs mais aussi des stagiaires selon la durée du stage.

S8-O Organiser des concours pour servir différents objectifs de valorisation

Il y a des pertes de savoir-faire et d'utilisation qui ne sont plus pratiqués. Pour les réhabiliter prévoir des concours thématiques, qui peuvent être sponsorisés, permettant : de réhabiliter et populariser des connaissances et pratiques anciennes ; de perpétuer les gestes et techniques traditionnelles mais sur des objets nouveaux ou des usages innovants ; de réunir les générations entre anciens et plus jeunes, comme cela se pratique déjà sur plusieurs îles.

S9-O Poursuivre l'organisation de tous types d'événements permettant d'impulser des dynamiques complémentaires

Le service doit continuer de proposer des événements complémentaires innovants, du type « jeunes créateurs », « matières premières », qui permettent d'impulser des dynamiques nouvelles, en complément des salons organisés par les acteurs du secteur.



3

COMMERCIALISATION

Export

C1-O

Mieux identifier les freins ou difficultés pour les exports de produits artisanaux

En raison des contraintes liées à l'exportation, règles phytosanitaires, réglementations douanières (dont CITES) et difficultés d'expédition, il est indispensable de renforcer l'information des créateurs afin qu'ils anticipent les démarches nécessaires à l'exportation ou à la vente à des touristes, et d'impliquer davantage les associations et partenaires concernés.

C1-A

Coordonner davantage en amont les salons qui se déroulent à l'extérieur du Pays

Les salons et expositions à l'export doivent être mieux coordonnés, préparés plus en amont par des groupes de travail dédiés, pour sélectionner les artistes et types de produits, remplir l'ensemble des obligations douanières, et assurer de meilleurs revenus aux participants.

Formation

C2-A

Proposer des modules de formation à la vente en ligne, à l'export, et aux différentes obligations des entrepreneurs

Pour les artisans et associations qui le souhaitent, proposer des formations sur-mesure, modulaires, pour les aider à proposer leurs produits et professionnaliser leurs démarches sur les nouveaux canaux de vente, locaux et à l'export. Par exemple, l'adaptation des dispositifs « Passeport » de la CCISM pourrait s'avérer pertinente pour les patentés, avec des modules à la carte d'anglais, de commercialisation, de comptabilité...

C3-A

Accompagner les fédérations pour professionnaliser les pratiques de vente

Les associations et fédérations doivent être des relais pour professionnaliser les savoir-faire en termes de vente (étalage, étiquetage...) et de commercialisation.

C4-A

Assurer des formations spécifiques à la gestion des grosses commandes

Favoriser le regroupement des savoirs, le contrôle qualité et la ponctualité pour la gestion des commandes importantes auprès des artisans volontaires (constituer une liste de ceux qui peuvent et veulent traiter des volumes importants).

-O Objectif opérationnel à décliner en actions directes

-A Action directe à mettre en œuvre

Matières premières

C2-O Recenser les matières premières sensibles entrant dans la fabrication artisanale

En fonction des métiers, procéder à un recensement, via les associations et les communes, sur les matières premières produites et utilisées localement, et les difficultés identifiées de certains circuits d'approvisionnement, voire informer spécifiquement sur les interdictions ou menaces potentielles. Par ailleurs, des matières disponibles non exploitées, peuvent faire l'objet de promotion spécifique pour alléger la demande sur les matières qui se raréfient et dont les stocks doivent être reconstitués, au profit d'autres plus aisées à collecter ou produire.

C3-O Sensibiliser et former à la gestion de la ressource en matières premières par les acteurs de l'artisanat et leurs fournisseurs

Sensibiliser et former les artisans à mieux maîtriser la chaîne de production (même en pleine nature) de leur matières premières, en lien avec les services et organismes concernés (agriculture, ressources marines, environnement...). Sensibiliser et former les exploitants agricoles aux revenus additionnels que peuvent constituer les matières premières utilisées dans l'artisanat.

Prévoir également de proposer la mise en place de Rahui ou autre système équivalent sur certaines matières premières, notamment les coquillages ou certaines plantes, le temps que les stocks se reconstituent.

C4-O Coordonner et animer un réseau des matières premières de l'artisanat

Pour toutes les matières premières pour lesquelles l'approvisionnement est compliqué, ainsi que les demandes spécifiques (comme le bois précieux pour les sculpteurs, ou la fourniture de grandes nacres adaptées pour les graveurs), réaliser les études, imaginer les dispositifs spécifiques, et mettre en place la coordination globale permettant de rationaliser la production, la collecte, les stocks et la redistribution équitable de ces matières essentielles à la survie et l'essor des différents métiers de l'artisanat.

3

COMMERCIALISATION

Sites

C5-A Inciter à la création et l'animation d'ateliers artisanaux ouverts au public (touristes et résidents)

À la fois dans un souci de transmission envers les résidents, et d'accroître l'intérêt et l'expérience des visiteurs via les savoir-faire des artisans, accompagner la constitution d'ateliers de démonstration, interactifs et participatifs aux divers métiers de l'artisanat traditionnel, et qui puisse déboucher sur des ventes.

Pour aider à leur mise en place, le Service peut réaliser des fiches types en reo pour les locaux et en anglais pour aider à l'animation auprès des touristes.

C6-A Élaborer une charte commune aux *Fare* artisanaux

Élaboration d'une charte commune aux différents centres artisanaux polynésiens, précisant l'exclusion / l'interdiction de certaines pratiques et de certains produits, et valorisant la vocation artisanale & collective.

C7-A Référencer sur internet les sites et *fare* agréés proposant de l'artisanat

Sur les principales applications (Google Map et Plans d'Apple) référencer et géolocaliser les sites de vente (marchés, boutiques notables...) et *fare* artisanaux référencés et agréés.

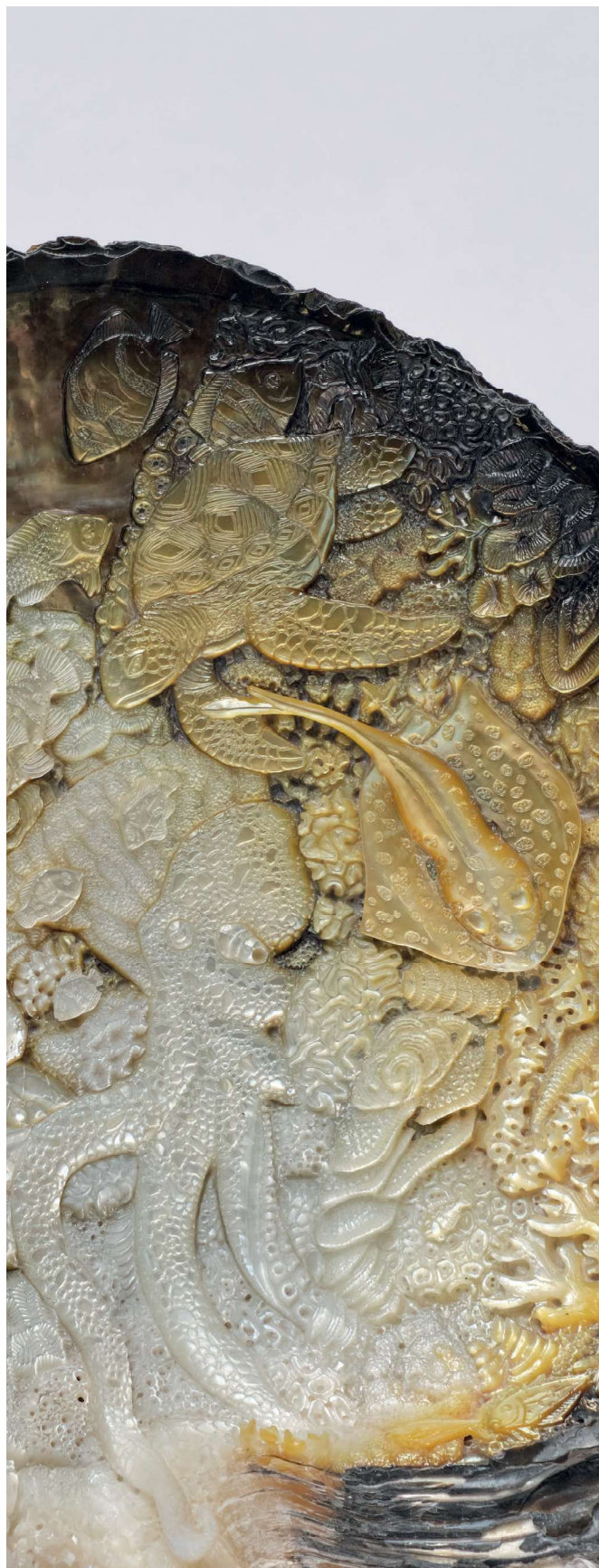
C8-A Coordonner une campagne d'harmonisation et d'installation de signalétiques sur les principaux lieux de vente d'artisanat dans les îles

Pour que les visiteurs dans les îles trouvent plus aisément les *fare* et marchés, le service peut élaborer et déployer, sur 5 ans, une signalétique spécifique pour simplifier l'information (modèle similaire aux sites touristiques du Service du tourisme...)

Réseaux de vente

C5-O Identifier les acheteurs (entités) en matière d'artisanat pour les intégrer aux réflexions sur la production et les matières premières

Plusieurs entités ou organisations font appel régulièrement aux artisans (groupes de danse, hôtels, galeries, collectivités...), il faut identifier les tensions ou difficultés qui peuvent se présenter et réfléchir collectivement à comment les résoudre lors de réunions techniques ou de séminaires dédiés.





Édition mars 2026

Résultant des travaux de co-construction du
Schéma directeur de l'artisanat traditionnel
Putā arata'i nō te rima'i peu tumu
Octobre 2024 - Août 2025

© Service de l'artisanat traditionnel
© Ministère des Sports, de la Jeunesse
et de la Prévention contre la délinquance,
en charge de l'Artisanat

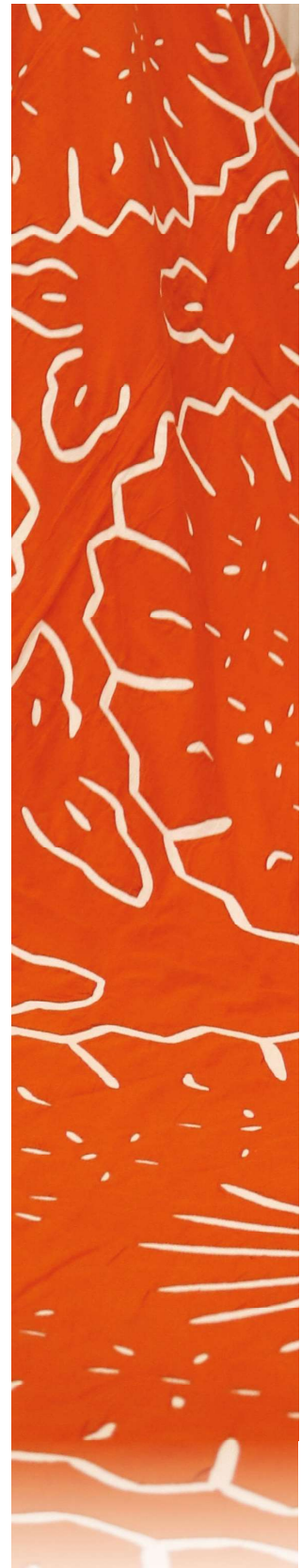
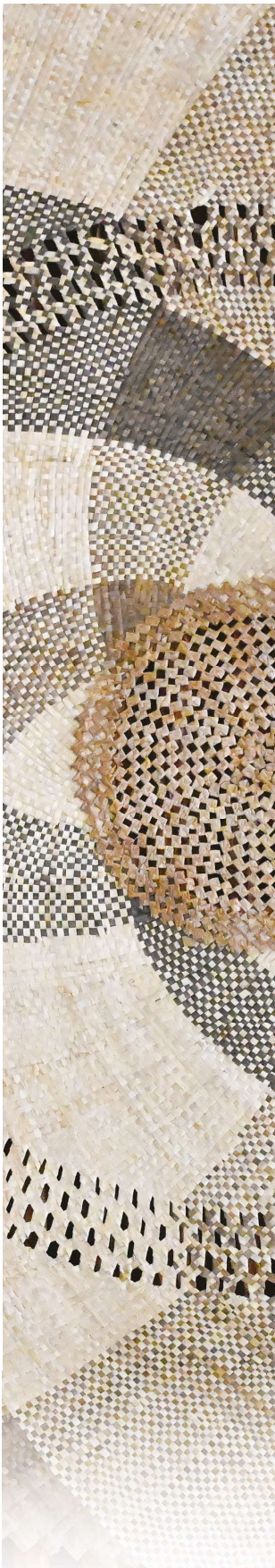
sous l'autorité de
M. le Ministre de la Jeunesse
Kainuu TEMAURI

Coordination publique :
Vaiana Giraud, cheffe du Service de l'artisanat traditionnel
Hana Chicou, conseillère technique à l'artisanat traditionnel

Méthodologie et conception éditoriale :
Archipelagoes SARL, 2024/2025
Stéphanie Betz & Stéphane Renard
[coordination, rédaction, mise en page].

*Nos remerciements à Alain Oziel & Warren Dexter
pour les travaux antérieurs menés sur ce secteur.*

Crédits photos : Alikā photo, Teiki Dev, Tevahei Photography et Matareva



Ministère des Sports,
de la Jeunesse,
de la Prévention
contre la délinquance,
en charge de l'Artisanat



SERVICE DE
L'ARTISANAT
TRADITIONNEL
TE PŪ 'OHIPA RIMA'Ī

www.artisanat.pf
+ 689 40 54 54 00 - secretariat.art@administration.gov.pf
BP 4451 - 98713 Papeete
TAHITI - Polynésie française